

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2023-286

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

**Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /**

89-2023-09-20-00004 - Délégation de signature Véronique DECAN - SDIF  
Auxerre (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques de l'Yonne

89-2023-09-20-00004

Délégation de signature Véronique DECAN -  
SDIF Auxerre

Direction départementale des Finances publiques de l'Yonne  
9 rue Marie Noël 89000 Auxerre

### Décision de délégation de signature pour le responsable du SDIF d'Auxerre

La Directrice départementale des Finances publiques de l'Yonne

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 novembre 2020 portant nomination de Mme Dominique GONTARD Administratrice générale des finances publiques en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de l'Yonne, responsable des services fiscaux dans le département ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donné, à Mme Véronique DECAN, inspectrice divisionnaire, *responsable du SDIF d'Auxerre*, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 01/09/2023.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 20 septembre 2023

Mme Dominique GONTARD, Administrateur général des Finances publiques

